



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 11 février 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **21**

Date de la convocation :

4 février 2026

Délibération n° DCM26-02-11P16

**Pôle Aménagement - Dénomination de la rue de
Fouscaïs**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soullairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Rapporteur : Madame Joëlle Mouchoux

Il est nécessaire de dénommer la rue ayant pour origine la route départementale n° 28 traversant le Hameau de Fouscaïs et pour extrémité le Chemin rural de Roque-Sèque.

Cette voie a une longueur de 330 mètres environ et une largeur de 7 mètres.

Il est proposé au Conseil Municipal de la dénommer « rue de Fouscaïs ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou documents se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a été présentée devant la Commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 21 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer « rue de Fouscaïs », la rue ayant pour origine la route départementale n° 28 traversant le Hameau de Fouscaïs et pour extrémité le Chemin rural de Roque-Sèque,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou documents se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,

LOUISE JABER

Maire et président de séance,

Gérard BESSIERE

